

semblable pour le Canada. J'ai ici les données indiquant les quantités estimatives de vivres qu'une heure de travail d'un ouvrier d'usine touchant un salaire moyen a permis d'acheter au cours de certaines périodes. Bien que le premier article ne soit pas décevant, il révèle qu'en octobre 1939 une heure de travail permettait de se procurer plus d'aloiau de bœuf qu'actuellement. Voici les données:

	Octobre 1939	Octobre 1950	Juin 1951
Aloiau de bœuf, livres	1.6	1.2	1.1
Bacon,livres	1.3	1.5	1.7
Œufsdouzaines	1.2	1.5	1.6
Pommes de terre, livres	22.8	36.5	39.1
Pain,livres	7.3	9.5	9.9
Lait,pintes	4.1	5.6	5.9
Thé,livres	.7	1.0	1.1
Café,livres	1.1	1.1	1.1
Sucre granulé, ..livres	6.4	8.5	9.0
Beurrelivres	1.4	1.5	1.7

Le 20 septembre 1951, le président de la Fédération canadienne des agriculteurs a parlé des prix élevés. J'ai ici certains passages des observations qu'il a faites:

Les prix des denrées alimentaires ne sont pas élevés comparativement aux autres prix, non plus que par rapport aux salaires ou aux bénéfices de l'industrie. La plupart des aliments, compte tenu des heures de travail nécessaires à leur achat, se vendent meilleur marché que jamais, comme le démontre la comparaison du salaire-horaire moyen versé dans l'industrie de transformation aux prix moyens des principales denrées alimentaires.

Il cite d'autres exemples.

D'autres, qui peuvent agir sur leur production et qui fixent ou contribuent à fixer leurs prix ou leurs salaires, sont plus responsables que le cultivateur du haut niveau des prix actuels.

Les ouvriers ont recours à la grève pour faire monter les salaires et les maintenir à un niveau élevé. Les industriels emploient le maintien du prix de vente, non seulement pour établir les prix auxquels leurs produits se vendront aux consommateurs, mais encore pour déterminer la marge de bénéfice que touchera le distributeur.

Le maintien du prix de vente est une forme de fixation des prix. Si les hommes d'affaires tiennent à la libre entreprise, s'ils veulent vraiment que les cultivateurs et les autres se fassent concurrence sur un marché de concurrence, que ne commencent-ils par agir eux-mêmes de la sorte? Le maintien du prix de vente devrait être déclaré pratique irrégulière et passible d'instances à titre d'entrave au commerce.

A mon avis, les familles à faible revenu sont aussi nombreuses chez la population agricole que chez la population urbaine.

Et aujourd'hui, à cause de la hausse des prix, de nombreuses familles de cultivateurs doivent se passer d'une foule d'articles qu'on juge de nécessité courante dans la moyenne des familles urbaines.

Si le prix de certains aliments est élevé pour la famille nombreuse à faible revenu, et si l'est sans contredit, ne lui venons-nous pas tous en aide en payant l'impôt en vue des allocations familiales? L'an dernier, le Canada a versé environ 300 millions de dollars en allocations familiales.

Il y a donc des groupes considérables de notre population dont les revenus, contraire-

[Le très hon. M. St-Laurent.]

ment à ce qui s'est passé au Royaume-Uni, ont augmenté non pas seulement au même rythme, mais à un rythme plus rapide que le coût de la vie. Au Royaume-Uni, en effet, la hausse de l'indice des salaires a été un peu plus lente que celle de l'indice officiel du coût de la vie depuis la guerre. Chez nous, cette hausse a devancé un peu celle de l'indice du coût de la vie. D'où il ne faut pas conclure qu'il n'existe pas de groupes considérables qui ont de la peine à payer les prix forts. La chose n'est pas passée inaperçue.

Une pension de \$40 par mois, au dire du chef de l'opposition, ne vaut guère mieux que ce que valait une pension de \$20. Je rappelle que la pension était de \$20 avant la guerre; elle a doublé, alors que l'indice du coût de la vie n'a pas tout à fait doublé. Je crois que le versement de la pension, "indépendamment des ressources", à toute personne de plus de 70 ans apportera un notable soulagement. Nombre de personnes, que nous connaissons et que nous avons l'occasion de voir dans nos relations sociales, vivent d'allocations de retraite, pas très élevées; pour elles, un supplément de 40 dollars par mois, ou, si les deux membres de la famille dépassent 70 ans, un supplément de 80 dollars par mois sera d'un secours appréciable pour faire face au coût plus élevé de la vie.

M. Knowles: Le premier ministre me permettra-t-il une question avant qu'il laisse ce tableau relatif au pouvoir d'achat d'une heure de travail au Canada? A-t-il un tableau équivalent qui s'appliquerait aux États-Unis?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne l'ai pas ici, mais je l'ai à mon bureau. C'est parce que j'ai vu un tableau donnant ces chiffres aux États-Unis que j'en ai fait préparer un à propos de ceux du Canada. Je vais le faire venir et le ferai voir au député.

M. Knowles: Peut-être le premier ministre pourrait-il me le faire tenir pendant mon discours?

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'y vois pas d'objection. Je pense que non seulement c'est permis, mais qu'il est de notre devoir d'exposer à la Chambre et au public tous les faits qui peuvent contribuer à tirer une saine conclusion, non seulement à l'égard de ce qui est souhaitable, mais de ce qui est réalisable dans les conditions présentes.

Le chef de l'opposition a parlé de ce qu'il a qualifié de dépenses inutiles du gouvernement. Le ministre des Finances (M. Abbott) a indiqué dans son exposé budgétaire les mesures prises dans ce domaine. Avant d'aborder ce sujet, qu'il me soit permis de mentionner que ceux qui sont remplis d'ad-